



SÉJOURS DE VACANCES POUR ADULTES DÉFICIENTS INTELLECTUELS

ALPAS

vacances adaptées

Campagne, mer & montagne

Séjours à Thèmes

7 et 11 jours

HIVER

2025-2026



SOMMAIRE

CNLTA et conditions d'octroi de la garantie annulation p.15

Fiche réservation p.16

Organiser vos départs et retours p.17

Conditions générales de vente p.18-19

1 . Évaluez votre AUTONOMIE

Le respect du niveau d'autonomie du séjour est indispensable à la bonne réussite des vacances de la personne inscrite, mais également des autres vacanciers présents sur le séjour.

La lettre A ou B représente le niveau d'autonomie :

A : déficience légère ; **B** : déficience moyenne

Et le chiffre la mobilité :

1 : Pas de problème moteur, bon marcheur.

2 : Pas de problème moteur. Se déplace sans difficultés pour de petites promenades. Fatigable.

3 : Problèmes moteurs. Marche avec l'aide « ponctuelle » d'un tiers, d'un appareillage particulier ou d'un fauteuil.

Bonne autonomie **A1-A2**

- Personne sociable, dynamique, autonome dans les actes de la vie courante (toilette, habillement...).
- Bon marcheur ou marcheur moyen, à l'aise pour des randonnées

(1 encadrant pour 5 vacanciers)

Assez bonne autonomie **B1**

- Personne ayant besoin d'un rythme modéré
- Personne à stimuler et à accompagner dans l'ensemble des actes de la vie courante (toilette, habillement, activités...)
- Bon marcheur ou marcheur moyen, fatigable

(1 encadrant pour 4 vacanciers)

Autonomie relative **B2-B3**

- Personne ayant besoin d'un rythme ralenti
- Personne ayant besoin d'aide partielle dans les actes de la vie quotidienne
- Problèmes légers de mobilité mais capable de faire des petites promenades ou de monter quelques marches. Personne ayant besoin de l'aide d'un tiers ou d'un appareillage

(1 encadrant pour 3 vacanciers)

Remarques importantes

L'ALPAS s'adresse à un public de personnes adultes déficientes intellectuelles. Notre projet vise à permettre le bien-être et l'épanouissement de chacun au sein d'une collectivité et dans un milieu ouvert (lieux de vacances).

Les encadrants ne sont ni éducateurs spécialisés ni paramédicaux.

Les séjours proposés dans cette brochure ne sont pas adaptés aux personnes :

- se déplaçant exclusivement en fauteuil roulant et ne pouvant se transférer seules. Les personnes circulant occasionnellement en fauteuil roulant doivent contacter l'ALPAS au préalable pour une étude particulière de leur situation.

- nécessitant un personnel éducatif ou médical spécialisé

- qui pour vivre en collectivité, nécessite un lieu et un accompagnement spécifique et renforcé,

- dont l'épilepsie n'est pas stabilisée

- nécessitant l'intervention d'une infirmière diplômée d'Etat plus de 2 fois par jour

À défaut, la réservation peut être annulée à tout moment.

Cette démarche est garante du bien-être des participants et de la qualité de nos séjours.

2 . Choisir son séjour

DATES	DESTINATION	TITRE	AUTONOMIE	PRIX €	PAGE
7 jours du 27/12 au 02/01	VILLARD DE LANS	Chiens de traîneaux	A1-A2	1 253	6
	FAYENCE	Spa & Bien-être		1 295	6
	SOUDORGUES	Echappée en terres cévenoles 		1 197	7
	LAVAL EN BELLEDONNE	Cuisine festive 		1197	7
	PRESLES	Bien-être	B1	1 288	8
	CARRO MARTIGUES	Le charme de la méditerranée		1 190	8
	GRIMAUD	Entre mer et collines, cap sur le Var		1 190	9
	LA CHAISE DIEU	Village de la Tour	B2-B3	1 393	14
11 jours du 23/12 au 02/01	FAYENCE	SPA & Bien-être	A1-A2	1 595	10
	CHEVRIERES	Cuisine festive		1 496	10
	AOUSTE SUR SYE	Escapade Hivernale en Drôme 		1 490	11
	ROQUEBRUNE	Entre terre et mer		1 485	11
	MARIGNAC EN DIOIS	Fenêtre sur le Vercors Sud 	B1	1 496	12
	MALAUCENE	Spa & Bien-être		1 596	12
	CHANES	Cuisine festive 		1 496	13
	APT	Magie d'hiver en Provence 		1 496	13
	LA CHAISE DIEU	Village de la Tour		B2-B3	2 233

 : Nouveau

Ouverture des réservations
le 9 septembre 2025

3 • S'inscrire

- **Appelez le service Réservation de l'ALPAS au 04 76 46 50 65** à partir du 9 septembre 2025 pour vérifier la disponibilité du séjour choisi et prendre une « pré-réservation » valable 8 jours, sans engagement.
- **Envoyez la fiche de réservation et l'acompte sous huitaine.**
Afin de valider l'inscription, retournez impérativement la fiche de réservation située en page 16 de la brochure, accompagnée de votre acompte.
- **En retour, à partir de début octobre, confirmation de l'inscription par l'envoi :**
 - d'un devis et d'un contrat de vente à signer et à nous retourner.
 - d'une fiche de renseignements et d'une fiche médicale, à remplir et à nous retourner.
- **À réception, envoi d'une facture.**
À régler un mois avant le début du séjour.
- **Fin novembre 2025, envoi du carnet de voyage** comprenant les informations relatives au séjour (adresse, informations pratiques...), les rendez-vous de départ et retour, un badge, des étiquettes de bagages, une trousse nominative pour insérer un éventuel traitement médical à prendre le jour du départ.

Ne pas oublier de consulter les conditions de vente pages 18 et 19 ou sur le site Internet www.alpas.fr



Informations pratiques

Des informations plus détaillées sont envoyées avec le « Carnet de voyage ».

• Carnet de voyage

Envoi fin novembre. Il contient le trousseau, la convocation avec les lieux et horaires de prise en charge et des informations pratiques.

• Comment se rendre sur le séjour ?

À définir au moment de l'inscription. Voir pages 17.

Les départs et retours des séjours se font à Grenoble (adresse indiquée dans le carnet de voyage avec la convocation).

Le transport de Grenoble au lieu de séjour s'effectue avec les véhicules utilisés pendant le séjour. L'arrivée sur le lieu de séjour est en milieu/fin d'après-midi. Le retour à Grenoble se déroule dans les mêmes conditions qu'à l'aller et l'arrivée est prévue vers 17h00.

• Traitement médicaux et soins infirmiers

Merci de remplir avec soin la fiche médicale qui est transmise après votre inscription, concernant les soins qui nécessitent l'intervention d'une IDE.

Les traitements médicaux sont distribués par l'équipe d'encadrement selon un protocole bien défini.

Attention, il est indispensable de se munir de l'ordonnance et du traitement.

En cas de maladie pendant le séjour, nous faisons appel à un médecin local.

En cas d'impossibilité de poursuite du séjour, un rapatriement peut être organisé avec MAIF Assistance.

• Les loisirs

En dehors des séjours à thème qui incluent un programme d'activités, l'ALPAS fait figurer dans sa brochure des « idées d'activités » non contractuelles. Il appartient aux encadrants d'élaborer avec les vacanciers un planning d'activités qui doit tenir compte des souhaits et possibilités de chacun.

• Couples

Dans la plupart des hébergements, l'accueil de couples est possible. Merci de le signaler à l'inscription pour prévoir l'installation.

• Carnet de vacances

Pendant le séjour il est possible de remplir un « carnet de vacances » (fourni) qui permet de retracer les meilleurs moments des vacances.



• Compte rendu individuel

Sur demande, l'ALPAS propose à la fin du séjour un compte rendu individuel établi par l'équipe d'encadrement.

• Que se passe-t-il si je ne peux pas partir ?

Si vous avez souscrit une « Assurance annulation » et que vous répondez aux conditions d'octroi de la garantie vous serez remboursé de votre séjour et des frais annexes. Dans le cas contraire, il sera appliqué des « pénalités » selon la date d'annulation. (cf. page 15).

• Aides sociales

Possibilité d'obtenir des aides sociales auprès des organismes suivants : C.C.A.S. de votre Commune, Circonscription d'action sociale dépendant du Conseil Départemental, Aide sociale de votre mutuelle, Comité d'Entreprise, C.A.F., C.P.A.M., M.D.P.H., chèque ANCV, JPA.

Atouts et valeurs

• L'expérience

Fondée en 1971, ALPAS est une Association Loi 1901 à but non lucratif dont le conseil d'administration est composé de parents, de professionnels de l'éducation spécialisée et de personnes qualifiées.





• La qualité et le sérieux

L'ALPAS répond à des exigences de qualité, tant au niveau des séjours que du fonctionnement en général.

La finalité de l'ALPAS est de défendre des valeurs fondamentales d'inclusion, de bienveillance, d'empathie et de solidarité.

• La diversité

Mer et soleil, campagne, montagne, séjours à thème, l'ALPAS propose de nombreuses formules de séjours et privilégie des lieux de séjours touristiques situés dans le grand sud-est et notamment la côte Méditerranée.

• La convivialité

Pour le bien-être de chacun et pour favoriser l'inclusion dans les lieux de vacances, les séjours accueillent en général 12 vacanciers. Les repas sont principalement préparés par les encadrants avec l'aide volontaire des vacanciers. Ambiance familiale et chaleureuse au programme.

• La sécurité, l'organisation

L'ALPAS est composée de 4 permanents. L'équipe est en relation constante avec les séjours. L'ALPAS est sociétaire de la MAIF et bénéficie des services de MAIF Assistance en cas de besoin. Pour joindre un séjour, l'ALPAS peut communiquer sur demande les N° de téléphone portable des encadrants.



• Les hébergements

Ils sont sélectionnés en fonction de la réglementation et de critères précis intégrant les normes de sécurité, la qualité de l'environnement, des alentours et des prestations d'habitation (chambres composées de 2 à 3 couchages maximum).

Les accueils sont en gîte de groupe ou en résidence de tourisme.

L'ALPAS ne propose pas de chambre individuelle (sauf indication précise), merci de vérifier si le vacancier accepte de partager sa chambre.

• L'encadrement de séjours

L'encadrement est assuré par des animateurs et responsables compétents et recrutés par l'ALPAS. Pour la plupart, ils reviennent chaque année. L'ALPAS sensibilise les animateurs lors de sessions organisées à Grenoble, Paris...

• Agréments

L'ALPAS bénéficie de l'agrément « Vacances Adaptées Organisées » délivré par la Préfecture de la Région Rhône-Alpes. L'ALPAS est immatriculée au « Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours » et est aussi agréée par l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV). L'ALPAS adhère à l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) qui milite pour un tourisme solidaire.



Les prestations

• Comprises

- Pré et post-acheminements depuis les villes proposées par Alpas (voir page 17)
- Transport de Grenoble vers le lieu de séjour
- Hébergement en gîtes ou résidences de vacances
- Pension complète (petit déjeuner, déjeuner et diner) du déjeuner du premier jour au déjeuner du dernier jour
- Transports sur place
- Loisirs et activités
- Encadrement
- Blanchissage des effets personnels
- Draps fournis

• Non comprises

- Le linge de toilette
- Les dépenses personnelles et l'argent de poche
- L'adhésion annuelle
- L'assurance annulation
- Les frais médicaux et infirmiers éventuels



Chambre couple indisponible



Veille de nuit



Fauteuil roulant



Bon marcheur



Nouvel an



Noël et Nouvel An



BONNE
AUTONOMIE



6

www.alpas.fr



VILLARD DE LANS

CHIENS DE TRAÎNEAUX

Altitude : 1 100 mètres

Gîte chaleureux avec vue sur la montagne, accès à pied au centre-ville, ses commerces et sa vie locale. Proche de Grenoble.



27/12
02/01

1 253 €

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



● Hébergement :

Gîte convivial sur 3 niveaux composé à l'étage de 7 chambres confortables de 2 à 3 couchages, 6 SDB, 5 WC.

Belle salle à manger, salon et extérieur arboré.

● Au programme :

Découverte de la meute avec le musher, approche de l'animal avec caresses et câlins, baptême de chiens de traîneaux à 2 sur l'attelage.

En cas d'absence de neige, l'activité se réalise avec un traîneau à roulettes.

● Idées d'activités :

Activités hivernales : patinoire couverte, luge d'hiver, balades en raquettes...

Découverte de Villard-de-Lans : ses rues piétonnes illuminées, son marché de Noël animé, son bowling, et ses cafés accueillants.

Animations variées : descente aux flambeaux, feux d'artifice, et bien d'autres surprises festives !

● Transport :

De Grenoble : 36 km/50 min minibus/voitures.



FAYENCE

SPA & BIEN-ÊTRE

Résidence de tourisme à proximité du village, au cœur de l'arrière-pays varois, entre collines et senteurs méditerranéennes.



27/12
02/01

1 295 €

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



● Hébergement :

3 villas en duplex de 74 m², comprenant chacune 1 séjour avec cuisine équipée, 3 chambres à l'étage de 2 couchages, 2 SDB, 3 WC, terrasse extérieure.

● Au programme :

1 demi-journée de détente pour profiter de la piscine chauffée et du sauna, ainsi qu'une prestation de massage relaxant. Séjour bien-être, il ne s'agit pas d'une cure thermique.

Attention, certificat médical obligatoire.

● Idées d'activités :

Découverte du village de Grasse et de ses parfums, sublimé par ses décorations féériques de fin d'année.

Dégustations des saveurs authentiques de Provence aux marchés de Noël de Montauroux et de Fréjus.

Flâner à Callian, village médiéval joliment décoré pour Noël, avec ses boutiques artisanales et son ambiance chaleureuse.

● Transport :

De Grenoble : 435 km/4h minibus/voitures.

SOUDORGUES

ÉCHAPPÉE EN TERRES CÉVENOLES

Gîte niché dans un écrin sauvage au cœur des Cévennes à 1h30 de Montpellier.



● Hébergement :

Grand gîte sur 2 niveaux comprenant 9 chambres avec SDB et WC privatifs à l'étage. Cuisine professionnelle équipée. Grande salle à manger ouvrant sur un salon confortable avec canapés et cheminée. Grande terrasse couverte et jardin arboré.

● Idées d'activités :

Découverte de la vie hivernale des chèvres, les nourrir aux côtés des éleveurs et initiation aux bases de la production du fromage.

Balade dans le jardin des Sambucs avec ses constructions insolites.

Visite de la Grotte de Trabuc illuminée pour les fêtes de fin d'année.

Flânerie sur les marchés de producteurs locaux et dégustation des produits du terroir cévenol.

Escapade au musée du bonbon à Uzès.

● Transport :

De Grenoble : 274 km/3h30 minibus/voitures.

LAVAL EN BELLEDONNE

CUISINE FESTIVE

Altitude : 900 mètres

Un gîte chaleureux au pied de la chaîne de Belledonne, à 25 km de Grenoble.



● Hébergement :

Grand gîte de moyenne montagne réparti sur 3 niveaux avec un total de 8 chambres de 2 couchages, 5 salles de bains, 6 sanitaires, 2 cuisines équipées, 2 salons avec cheminée et une salle d'activité au dernier étage.

● Au programme :

Une fin d'année savoureuse grâce à des ateliers de cuisine et pâtisserie adaptés aux goûts et possibilités de chacun.

Rencontre avec les producteurs sur les marchés locaux, sélection de produits de saison.

Elaboration et réalisation de recettes festives pour le repas du réveillon.

● Idées d'activités :

Petite promenade adaptée avec vue sur le massif de Belledonne.

Immersion dans le terroir fromager auprès des producteurs locaux.

Marché à la découverte des saveurs des montagnes.

● Transport :

De Grenoble : 25 km/30 mn minibus/voitures.



BONNE
AUTONOMIE





ASSEZ BONNE
AUTONOMIE

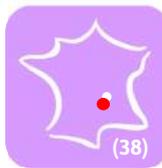


PRESLES

BIEN-ÊTRE

Altitude : 700 mètres

Gîte situé dans un village pittoresque au cœur du Vercors, à 20 min de Villard de Lans



B1

7j

27/12
02/01

1 288 €

7 VACANCIERS
2 ENCADRANTS



6

● Hébergement :

Gîte confortable et spacieux sur 2 niveaux comprenant 5 chambres de 2 à 3 couchages avec salle d'eau et WC privés.

Vaste séjour, cuisine équipée, coin salon. Salle de jeux avec ping pong et baby-foot.

● Au programme :

1 séance de massage détente de 45 mn réalisée par une masseuse professionnelle. Au choix différents soins possibles.

Séjour bien-être, il ne s'agit pas d'une cure thermale.

● Idées d'activités :

Villard de Lans, son marché de Noël, ses illuminations et sa descente aux flambeaux.

Sortie à la patinoire couverte pour des moments de glisse et de convivialité.

Dégustations de chocolats chauds et de marrons glacés à Pont en Royans et ses maisons suspendues.

● Transport :

De Grenoble : 65 km/1H minibus/voitures.



CARRO-MARTIGUES

LE CHARME DE LA MEDITERRANEE

Résidence de tourisme familiale 3 étoiles, située à 200 m du port typique de Carro et à 500 m des plages, à deux pas de Marseille.



B1

7j

27/12
02/01

1 190 €

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



6

● Hébergement :

3 villas entièrement équipées, offrant un total de 11 chambres de 2 couchages sur 2 niveaux, 6 salles d'eau, 5 WC.

Séjour, terrasse et jardin privé.

● Sur place :

Espaces communs avec terrain de pétanque, ping pong, tennis.

● Idées d'activités :

Balade sur les plages de sables fins, dégustation d'une gaufre sur le port de Carro, et flânerie

au cœur des maisons colorées de Martigues.

Excursion au village perché de Miramas-le-veau, achats au marché de Noël d'Aix-en-Provence pour se faire plaisir.

Découverte de Marseille, son vieux port animé pendant les fêtes et ses boutiques pittoresques.

● Transport :

De Grenoble : 317 km/2h50 minibus/voitures.



GRIMAUD

ENTRE MER ET COLLINES, CAP SUR LE VAR

Résidence de vacances entre plage et nature, à proximité du village de Grimaud et du mythique Golfe de Saint-Tropez.



ASSEZ BONNE
AUTONOMIE



● Hébergement :

3 appartements de 65 m² avec à l'étage 3 chambres de 2 couchages chacun, 1 SDB, 1 WC, 1 grand séjour avec coin cuisine. Terrasse extérieure avec salon de jardin aménagé.

● Idées d'activités :

Découverte des ruelles pavées de Grimaud, petite Venise provençale parées de décorations de Noël, du château illuminé, et de son ambiance hivernale paisible.

Promenade le long des canaux, découverte des façades colorées décorées pour les fêtes, et ambiance paisible du port en hiver.

Déambuler sur les marchés provençaux, dégustation de produits du Sud.

Visite du Village de Noël à Saint-Tropez, chalets gourmands, illuminations festives et atmosphère magique dans la ville mythique.

Pause gourmande avec un chocolat chaud ou une gaufre chez les commerçants locaux.

Escapade à Gassin, classé « plus beau village de France ».

● Transport :

De Grenoble : 397 km/3h50 minibus/voitures.





BONNE
AUTONOMIE



FAYENCE

SPA ET BIEN-ÊTRE

Résidence de tourisme à proximité du village de Fayence, au cœur de l'arrière-pays varois, entre collines et senteurs méditerranéennes.



23/12
02/01 **1 595 €**

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



10

● Hébergement :

3 villas en duplex de 74 m², comprenant chacune 1 séjour avec cuisine équipée, 3 chambres à l'étage de 2 couchages, 2 SDB, 3 WC, terrasse aménagée.

● Au programme :

2 demi-journées de détente pour profiter de la piscine chauffée et du sauna, ainsi qu'une prestation de massage relaxant.

Séjour bien-être, il ne s'agit pas d'une cure thermique.

ATTENTION : Certificat médical obligatoire.

● Idées d'activités :

Découverte de Grasse et de ses parfums sublimée par ses décorations féériques de fin d'année.

Dégustations des saveurs authentiques de Provence aux marchés de Noël de Montauroux et de Fréjus.

Flâner à Callian, village médiéval joliment décoré pour Noël, avec ses boutiques artisanales et son ambiance chaleureuse.

● Transport :

De Grenoble : 435 km/4h minibus/voitures.



CHEVRIERES

CUISINE FESTIVE

En pleine nature, à 7 km de Saint-Marcellin entre la forêt de Chambaran et les majestueuses montagnes du Vercors, en Isère.



23/12
02/01 **1 496 €**

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



10

● Hébergement :

Villa spacieuse de 300m² répartie sur 3 niveaux avec 7 chambres de 2 à 4 couchages avec SDB attenante ou à partager, cuisine collective équipée. Séjour, avec cheminée, grande terrasse couverte et espace extérieur arboré.

● Au programme :

Ateliers de cuisine et pâtisserie adaptés aux envies et rythme de chacun.

Découverte des produits locaux, apprentissage de techniques culinaires. Création de recettes conviviales pour les soirs de Noël et de la Saint-Sylvestre.

● Idées d'activités :

Escapade au village de Noël de Saint Quentin avec ses chalets artisanaux colorés.

Découverte d'un marché hebdomadaire, rencontre avec les producteurs et sélection de produits frais. Balades adaptées au cœur du Parc Naturel Régional du Vercors.

Visite du Palais idéal du Facteur Cheval .

● Transport :

De Grenoble : 60 km/1h minibus/voitures.

AOUSTE SUR SYE

ESCAPADE HIVERNALE EN DRÔME

Altitude : 840 mètres

Ancien corps de ferme typique en pierre rénové en 3 charmants gîtes au cœur de la nature drômoise, à 46 min de valence.

11j

A1-A2



10



12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS

23/12
02/01 **1 490 €**



● Hébergement :

3 gîtes, communicants, aménagés dans un corps de ferme authentique avec 10 chambres de 2 à 3 couchages, 4 SDB avec WC, 3 salons confortables avec canapés et 3 cuisines équipées.

Grand espace extérieur avec terrasse et vue dégagée sur les monts drômois.

● Idées d'activités :

Se laisser porter par le marché de Noël traditionnel à Dieulefit.

Admirer les spectacles et illuminations de fin d'année dans les villages voisins.

Balade au village perché de Saou aux charmes authentiques.

Découverte de produits typiques aux marchés de producteurs locaux.

Visite de l'Aquarium tropical d'Allex, immersion dans la faune aquatique exotique, découverte ludique et pédagogique.

● Transport :

De Grenoble : 120 km/1h30 minibus/voitures.

ROQUEBRUNE

ENTRE TERRE ET MER

Hébergement 3 étoiles au cœur du Var, à deux pas des plages et proche de Saint Raphaël.

11j

A1-A2



10



12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS

23/12
02/01 **1 485 €**



● Hébergement :

3 maisons confortables de 4 pièces : 3 chambres de 2 couchages chacune, 2 salles de bain, 2 WC, séjour lumineux avec coin repas et terrasse.

● Sur place :

Mini-golf, tennis de table et terrain de pétanque.

● Idées d'activités :

Balade dans le village médiéval de Roquebrune, ses ruelles pavées et le château surplombant la mer, décorés aux couleurs de Noël.

Immersion gourmande et sensorielle à la Maison du Chocolat et du Cacao à Roquebrune Sur Argens.

Dégustation de spécialités provençales à Seillans pour profiter d'une ambiance conviviale. Flânerie au marché de Noël de Saint-Tropez, entre chalets décorés et animations lumineuses.

● Transport :

De Grenoble : 410 km/3H40 minibus/voitures.



BONNE
AUTONOMIE





MARIGNAC EN DIOIS

FENÊTRE SUR LE VERCORS SUD

Gîte de groupe situé dans un écrin de verdure à 15min de Die, au pied du Vercors.



23/12
02/01 **1 496 €**

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



10

● Hébergement :

Gîte de plain-pied comprenant 9 chambres de 2 à 3 couchages chacune, 2 sanitaires collectifs comportant chacun 3 douches, 2 WC et 4 lavabos.

Un salon/salle à manger convivial avec cuisine américaine équipée ouverte sur une terrasse ombragée bordée par la forêt et un terrain privé de 11 hectares.

● Idées d'activités :

Découverte des paysages préservés autour de Marignac-en-Diois, forêts, vallées...

Balade au village médiéval de Die, à 10 minutes, entre ruelles pittoresque et ambiance authentique.

Observation de la faune locale (oiseaux, chevreuils...) dans les espaces protégés proche du gîte.

Immersion dans les traditions de Noël en Drôme, avec dégustations de spécialités comme, marrons et biscuits.

● Transport :

De Grenoble : 211 km/3h minibus/voitures.



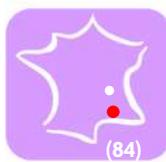
ASSEZ BONNE
AUTONOMIE



MALAUCENE

SPA & BIEN ÊTRE

Hébergement en maisons de bon confort dans un domaine résidentiel, à 40 minutes de la ville d'Orange.



23/12
02/01 **1 596 €**

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



10

● Hébergement :

2 villas de plain-pied avec un total de 9 chambres de 2 à 3 couchages et 4 salles de bains, 2 cuisines équipées. Grand espace extérieur avec terrain de pétanque ping pong.

● Au programme :

2 demi-journées de détente pour profiter de la piscine chauffée, du sauna et d'une prestation de massage relaxant dans un institut. Séjour bien être, il ne s'agit pas d'une cure thermique.

ATTENTION : certificat médical obligatoire.

● Idées d'activités :

Promenade dans les marchés de Noël d'Avignon avec un tour en train touristique pour savourer les illuminations.

Excursion au marché de Noël de Vaison-la-Romaine, dégustation de douceurs provençales et découverte de l'artisanat local.

Préparation de repas de fête, décoration de la table et partage de veillées conviviales pour Noël et le Nouvel An en musique et danses.

● Transport :

De Grenoble : 248 km/2h30 minibus/voitures.

CHANES

CUISINE FESTIVE

Gîte de groupe dans une demeure de pays du 19ème siècle restaurée avec élégance, à proximité de Mâcon.

11j

B1



10



10 VACANCIERS
3 ENCADRANTS

23/12
02/01

1 496 €



● Hébergement :

Gîte spacieux en pierre typique du vignoble mâconnais, sur 2 étages.

6 chambres de 2 à 3 couchages avec salle de bain et WC privés.

Grande cuisine équipée ouverte sur séjour avec canapés et TV.

Terrasse au rez-de-chaussée et balcon à l'étage. Jardin clos et arboré en lisière de vignoble.

● Au programme :

Une fin d'année savoureuse grâce à des ateliers de cuisine et pâtisserie adaptés aux goûts et possibilités de chacun.

Rencontre avec les producteurs sur les marchés locaux, sélection de produits de saison. Elaboration et réalisation de recettes festives pour les repas de Noël et du Jour de l'An.

● Idées d'activités :

Balade aux marchés de Noël et animations festives à Mâcon.

Visite d'une fromagerie locale pour découvrir et déguster les spécialités comme le comté ou l'époisses.

● Transport :

De Grenoble : 181 km/2h minibus/voitures.

APT

MAGIE D'HIVER EN PROVENCE

Deux gîtes spacieux dans une bastide provençale typique au cœur du Lubéron à 1 heure d'Avignon.

11j

B1



10



14 VACANCIERS
4 ENCADRANTS

23/12
02/01

1 496 €



● Hébergement :

2 maisons indépendantes de plain-pied, à proximité l'une de l'autre avec un total de 9 chambres de 2 couchages, 4 SDB avec douche ou baignoire.

2 grands salons conviviaux avec salle à manger confortable, 2 cuisines équipées, 2 terrasses privées.

Bel espace extérieur arboré.

● Idées d'activités :

Découverte du plus grand marché de Noël du Vaucluse à L'Isle-sur-la-Sorgue.

Assister à la parade de Noël et au spectacle pyrotechnique à Saint-Saturnin-lès-Apt. Promenade adaptée le long du Sentier des Ocres colorées à Roussillon avec ses falaises flamboyantes et ses couleurs saisissantes. Exploration des villages perchés de Gordes et Bonnieux agrémentée de pauses réconfortantes dans des cafés charmants.

● Transport :

De Grenoble : 265 km/2h50 minibus/voitures.



ASSEZ BONNE
AUTONOMIE





FAIBLE
AUTONOMIE



LA CHAISE DIEU

VILLAGE DE LA TOUR

Altitude : 1083 mètres

Centre de vacances adapté PMR alliant nature, confort et tranquillité situé à La Chaise-Dieu, en Haute-Loire, à 40 km du Puy-en-Velay.



27/12 02/01 **1 393 €**

23/12 02/01 **2 233 €**

15 VACANCIERS
5 ENCADRANTS

6
10

● Hébergement :

Hébergement de plain-pied avec 12 chambres de 2 couchages, dont 7 avec SDB attenantes, 4 adaptées PMR, et 8WC. Grande salle à manger, cuisine équipée, coin salon avec canapé, terrasse avec mobilier de jardin et vue sur les espaces arborés aux alentours.

● Repas :

Restauration en pension complète, préparée par le personnel qualifié du centre.

● Sur place :

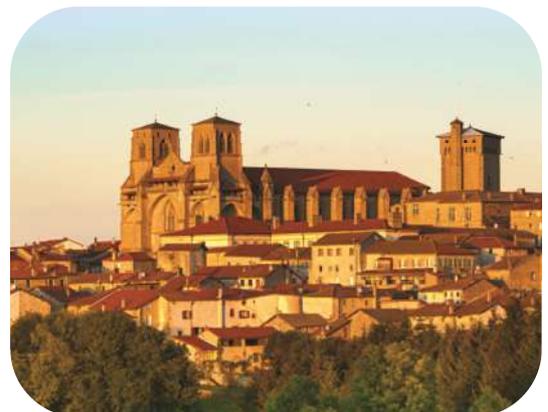
Balades accessibles dans la pinède, jeux de société et activités créatives, animations adaptées pour tous.

● Idées d'activités :

Promenade adaptée dans les environs, assistée de « joëlette » ou « escargoline » selon les besoins. Ateliers d'expression corporelle en musique et création de décorations de Noël, pour stimuler la créativité et favoriser la détente. Ambiance chaleureuse et repas festifs en musique pour les réveillons de fin d'année.

● Transport :

De Grenoble : 240 km/3h minibus/voitures.



Notre organisme de vacances adaptées adhère au CNLTA (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés) et est signataire de sa Charte Qualité relative aux Vacances Adaptées Organisées.

Notre objectif commun : Offrir aux personnes handicapées une marque de qualité et valoriser le travail des partenaires adhérents qui partagent notre ambition.

Nos valeurs fondamentales : Coopération - Engagement - Laïcité - Responsabilité - Confiance en ses membres.

Le CNLTA adhère aux valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Le CNLTA travaille au quotidien à l'amélioration du secteur d'activité des vacances pour personnes en situation de handicap et collabore étroitement avec les ministères et autres services de l'Etat.

Choisir un Organisme de Vacances Adaptées membre du CNLTA, c'est un engagement sur :

- une écoute particulière sur le projet personnel du futur vacancier, ses attentes, ses préférences ;
- une majorité de séjours proposée en petits groupes, pour plus de convivialité ;
- une formation adéquate pour les animateurs-accompagnateurs de séjours adaptés et une préparation optimale des séjours ;
- des visites sur les lieux de vacances réalisées par des bénévoles pour évaluer et s'assurer de la qualité des vacances ;
- une cellule conciliation, en cas de litige sur un séjour avec l'un des adhérents du CNLTA ;
- une réglementation appliquée avec l'assurance de la validité des agréments obligatoires au fonctionnement de séjours de vacances adaptées.

Pour les vacanciers et leurs représentants le CNLTA préconise :

- une inscription sincère et objective pour que la personne soit orientée sur un séjour lui correspondant ;
- de privilégier le partenariat avec l'organisme de vacances.

Le CNLTA, un engagement quotidien au service des vacanciers !

CNLTA 41 rue du jardin public - BP 40197
79205 PARTHENAY Cedex T. : 05 49 71 01 32
www.cnlta.asso.fr - cnlta@cnlta.asso.fr

Crédits photos : Adobe Stock, Pixabay, Freepik, Istock, Dubost Nature, Bigstock, Le Gîte Longitude, Garden City, Goélia, Lagrange Vacances, Pays de Fayence, Gîte La Maison du Col, Gîte des Aubes, Spa Ventoux Provence, Gîtes de France, Gîtes en Luberon, Maison du Tourisme en Livradois Forez, ALPAS Margaux CHERON.

Conditions d'octroi

De la garantie en cas de souscription à l'assurance annulation

La garantie pourra être mise en œuvre dans tous les cas où l'annulation aura été justifiée par :

Le décès

- du participant lui-même, de son conjoint ou de son concubin, de ses ascendants ou descendants en ligne directe
- de la personne figurant sur le même bulletin de réservation que le participant,
- des frères, des sœurs, des beaux-frères ou des belles-sœurs, des gendres, des belles-filles du participant.

Une maladie médicalement constatée

ou un accident corporel subi, y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant une durée minimum de huit jours.

La destruction accidentelle des locaux

professionnels ou privés occupés par le participant propriétaire ou locataire, survenue après la souscription du contrat et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre le jour du départ.

Le licenciement économique

- du participant, de son conjoint ou de son concubin,
- du père ou de la mère ou de la personne ayant financièrement à charge le participant mineur.

Toutefois, elle ne peut s'exercer :

- pour tout fait provoqué intentionnellement par le participant,
- pour la grossesse, l'Interruption Volontaire de Grossesse, la maladie ou l'accident préexistant à la souscription du contrat,
- pour la maladie ou l'accident en cours de séjour,
- en cas de guerre civile ou étrangère,
- en cas d'irradiation provenant de transmutation de noyaux d'atome et de la radioactivité,
- pour les cataclysmes naturels à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application de la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Étendue de la garantie dans le temps

La garantie prend effet à compter de l'inscription au voyage, au séjour ou pour la location. Elle ne s'exerce pas en cours du voyage, du séjour ou de la location.

Montant de la garantie

Sont couvertes au titre du présent contrat toutes sommes versées dès l'inscription à l'organisateur ou à l'organisme de location (acompte, arrhes, dédit) dans la limite d'un plafond égal au coût du voyage, du séjour ou de la location.

Ne sont pas compris dans le remboursement

- la cotisation à l'ALPAS.
- le règlement de l'assurance annulation.

Formalité de déclaration

Le participant ou ses ayants droits sont tenus sous peine de déchéance, d'aviser dans les 10 jours suivant la survenance de l'événement, l'association sociétaire par courrier recommandé.

Fiche de réservation Hiver 2025-2026

Ouverture des
RÉSERVATIONS le
9/09/25

A retourner à : ALPAS - 30 cours de la Libération - 38100 GRENOBLE
Tél. : 04 76 46 50 65 E-mail : contact@alpas.fr Site web : www.alpas.fr

M Mme
Nom _____ Prénom _____
Âge _____ Date de naissance _____

Adresse où doivent être envoyées les informations de séjour

Etablissement Particulier
Nom _____
Personne à contacter pour la gestion de l'inscription :

Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Téléphone _____
E-mail _____

Adresse de facturation (À remplir si différentes de celle ci-dessus)

Nom et prénom _____ *si particulier*
Intitulé _____ *si établissement*
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
E-mail _____
Téléphone _____

Lieu de séjour souhaité

Rappel : le choix s'effectue en fonction du niveau d'autonomie

Séjour _____

Du _____ au _____

- Nous contacter au **04 76 46 50 65** pour vérifier la disponibilité du séjour.
- Vérifier sur le descriptif du séjour si un certificat médical de **non contre-indication** est nécessaire.

Assurance annulation 4,91 % du montant du séjour

Oui Non

Attention : **case à cocher impérativement** ; à défaut, l'assurance annulation d'un montant de 4,91 % du montant du prix du séjour sera facturée.

Couple

Je souhaite partir en couple avec : _____

Même chambre Chambre séparée

Ci-joint votre 1^{er} règlement

Acompte de 350 €

Cotisation annuelle
(valable du 01/10/2025 au 30/09/2026)

+ 350 €
28 €

16

TOTAL 378 €

Vos départ et retours (cf. page 17)

CHOIX 1

Rendez-vous à Grenoble Aller Retour
(Réduction de 15€) (Réduction de 15€)

CHOIX 2

Arrivée/départ en gare de Grenoble Aller Retour
(Réduction de 15€) (Réduction de 15€)

CHOIX 3

Rendez-vous sur le séjour Aller Retour
(Réduction de 15€) (Réduction de 15€)

CHOIX 4

Rendez-vous en gare proche du séjour Aller Retour
(Réduction de 15€) (Réduction de 15€)

CHOIX 5

Pré et post acheminement (tarifs inclus dans le prix du séjour)

- Albertville (73) Aller Retour
- Chambéry (73) Aller Retour
- Saint Laurent en Royans (26) Aller Retour
- Seynod (74) Aller Retour
- Valence (26) Aller Retour
- Vienne (38) Aller Retour
- Villeurbanne (69) Aller Retour

* Pour d'autres villes, nous consulter.

CHOIX 6

Rendez-vous à Loriol-sur-Drôme (26) Aller Retour
(Réduction de 15€) (Réduction de 15€)

Afin de mieux répondre à vos attentes, merci de remplir le questionnaire ci-dessous :

Un dossier plus détaillé vous sera envoyé ultérieurement

- A besoin d'un déambulateur Oui Non
 - Circule en fauteuil de confort Oui Non
 - ↳ Si oui, possède un appui plantaire Oui Non
 - Peut avoir des problèmes de comportement (fugues, difficultés d'intégration, violence, agressivité...) Oui Non
- Précisions complémentaires : _____

Cas particulier : Dans ce cas nous consulter impérativement.

- Fauteuil Loué sur le séjour En votre possession
- Déambulateur Loué sur le séjour En votre possession

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions particulières et générales de vente.

Date et signature :

Tous les départs et retours des séjours Hiver 2025-2026 transitent par GRENOBLE (appelé « lieu de départ »). A titre indicatif, les départs sont prévus à 10h00, les retours à 17h00 à GRENOBLE.

Les lieux exacts de rendez-vous et horaires sont communiqués fin novembre dans le carnet de voyage.

Choix de départ et de retour

Choisissez, en fonction de votre lieu d'habitation, le départ et le retour qui vous conviennent le mieux et reportez ce choix sur la fiche de réservation (le choix peut être différent à l'aller et au retour).

Choix 1 : Départ Grenoble

Rendez-vous directement sur le lieu de départ (réduction de 15€ sur le prix du séjour) et de retour à GRENOBLE (réduction de 15€ sur le prix du séjour)

**Le lieu exact de départ à Grenoble sera communiqué dans le carnet de voyage.*

Choix 2 : Arrivée/Départ en gare de Grenoble

Accueil et accompagnement en gare de Grenoble

Prise en charge par le personnel de l'Alpas les jours de départ et retour. Concerne les personnes qui peuvent voyager seules en train (réduction de 15 € à l'aller et 15 € au retour sur le prix du séjour).

Choix 3 : Rendez-vous sur le séjour

Dépose ou récupération directement sur le lieu de séjour

(réduction de 15 € à l'aller, et de 15 € au retour sur le prix du séjour). Attention pour les horaires de rendez-vous, nous consulter impérativement par téléphone: 04 76 46 50 65.

Choix 4 : Rendez-vous en gare proche du séjour

Rendez-vous en gare SNCF ou gare Routière à proximité du lieu de votre séjour (réduction de 15 € à l'aller et de 15 € au retour). Attention pour les horaires de rendez-vous, nous consulter impérativement par téléphone : 04 76 46 50 65.

*** Ce service s'adresse à des personnes autonomes et capables d'attendre seules en gare.*

Choix 5 : Pré/Post acheminement

Il appartient à la famille ou à l'établissement qui choisit ce service de :

- vérifier si l'état de santé de la personne est compatible avec un trajet collectif de plusieurs heures,

- vérifier si transiter par Grenoble ne rallonge pas leur temps de trajet de manière trop importante.

Trajets encadrés par des accompagnateurs à raison de 1 pour 10 personnes transportées au minimum. Pour chaque trajet, un numéro d'appel direct du responsable de convoi peut vous être communiqué les jours de voyage sur simple demande téléphonique.

Trajet vers Grenoble et retour à partir de 8 villes : (inclus dans le prix du séjour, trajets effectués principalement en bus) :

- Albertville (73)
- Chambéry (73)
- Saint Laurent en Royans (26)
- Seynod (74)
- Valence (26)
- Vienne (38)
- Villeurbanne (69)

Cocher la ville choisie dans la fiche de réservation.

****(D'autres lieux de prise en charge peuvent être envisagés - nous consulter dès l'inscription.)*

CHOIX 6 : Loriol-Sur-Drôme

Pour les vacanciers résidants dans l'Ardèche, la Drôme et les environs, rendez-vous possible à Loriol-sur-Drôme (26) entre Valence et Montélimar par uniquement les destinations du Sud.

Voyages en train : il existe un service SNCF

«Assist'en Gare» dédié à l'accueil et accompagnement en gare des personnes en situation de handicap (PSH et PMR).

Renseignement et réservation : Tel. 32 12

Site internet :

<https://www.garesetconnexions.sncf>

ALPAS, 30 Cours de la libération à GRENOBLE – 04.76.46.50.65 – contact@alpas.fr, Association régie par la Loi de 1901, enregistrée à la Préfecture de l'Isère sous le N°0381006692 - J.O. du 17/08/1982 - immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le N°IM3810060, agrément Vacances Adaptées Organisées délivré par la Préfecture de la région Rhône-Alpes (Arrêté n° 2025-016 du 16 avril 2025), fonds de garantie déposé à l'UNAT (FMS/UNAT - 8 rue César Franck, 75015 Paris – fms@unat.asso.fr – 01 47 83 21 73), représenté par son Directeur, M. Jean-Philippe BONPAIX.

MODALITES DE PAIEMENT

Avec l'envoi du contrat signé, paiement d'un acompte de 350€ pour un séjour, accompagné de 28,00 € d'adhésion (1 seul chèque ou 1 seul virement)

Solde du séjour : à réception de la facture et au plus tard 1 mois avant le départ, règlement du solde du séjour, des frais annexes facturés et du montant de l'assurance annulation éventuellement souscrite.

En cas d'inscription moins de 30 jours avant le départ, l'intégralité des frais est due. Toute personne n'ayant pas réglé son solde un mois avant ou se présentant au départ d'un séjour ou voyage, ou sur le lieu de séjour sans avoir au préalable réglé son solde, se verra refusée. Dans ce cas, l'acompte et l'adhésion seront conservés par ALPAS.

Les règlements sont à adresser par chèque libellé à l'ordre de A.L.P.A.S., par virement bancaire, chèques - vacances ou mandat international à l'adresse indiquée ci-dessus. Les frais d'opérations sont à la charge de l'acheteur.

INFORMATIONS VOYAGES

En cas de voyage avec transport aérien, après l'inscription au voyage, toute modification portant sur le transport et notamment sur les noms/prénoms du voyageur est susceptible d'entraîner des frais supplémentaires et/ou des pénalités dont le montant devra impérativement être versé par le voyageur, auprès d'ALPAS, par tout moyen avant le départ. Faute d'encaissement, ALPAS ne saurait être tenue de procéder aux modifications souhaitées.

En cas de voyage avec transport aérien, le vacancier doit présenter à la réservation une copie de la CNI ou d'un passeport en cours de validité pour la période du voyage. L'ALPAS ne pourrait être tenue responsable de la non-présentation d'une pièce d'identité en cours de validité au moment du voyage.

RESPONSABILITES DE L'OPERATEUR

En cas de mise en jeu de la responsabilité de L'ALPAS en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L211-17- IV du Code du Tourisme. Sauf en cas de préjudices corporels, la responsabilité financière maximale de L'ALPAS sera limitée à trois fois le prix total du voyage. L'ALPAS ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des voyageurs.

Conformément à l'article L211-16 du Code du tourisme, L'ALPAS ne pourrait être tenue pour responsable notamment des événements suivants: retard ou impossibilité d'un participant de présenter des documents exigés en règle (que ce soit des documents administratifs et/ou sanitaires requis pour entreprendre le voyage), perte ou vol de ces documents et/ou des billets d'avion, circonstances imprévisibles, exceptionnelles et inévitables (telles que grèves, événements sociaux, troubles politiques, intempéries et émeutes. Mais aussi incidents techniques ou administratifs extérieurs, pannes, pertes ou vols de bagages ou autres effets personnels des voyageurs. L'assurance souscrite par L'ALPAS ne garantit pas les dommages, les vols, la perte d'effets ou d'objets personnels qui devront être assurés par leur propriétaire.

ALPAS se réserve le droit :

- de mettre en œuvre un rapatriement pour raison médicale après avis d'un médecin local. L'ALPAS informe alors le foyer ou la famille de la décision prise.

- de mettre fin au séjour d'un participant, après en avoir informé la famille et/ou l'établissement, si son comportement venait à nuire au bon fonctionnement d'un séjour et aux bonnes relations du groupe. Les frais engagés pour le retour seront alors à la charge de la famille ou du foyer.

Les familles et/ou établissements doivent impérativement prévoir un lieu d'accueil en cas de rapatriement. Dans le cas contraire, ALPAS se réserve le droit de faire appel aux autorités compétentes (DDCS, Gendarmerie...). ALPAS déclinera toute responsabilité en cas d'accident survenu par suite d'une transmission d'information erronée ou incomplète ou de documents – notamment médicaux – mal remplis.

MODIFICATION OU RESOLUTION DU SEJOUR DU FAIT DE L'OPERATEUR AVANT LE DEPART

Si un professionnel modifie un élément dit essentiel du contrat de voyage, avant le départ, et que le voyageur opte pour la résolution de son séjour, il a désormais le droit d'être remboursé dans un délai de 14 jours maximum. (art. L211-13)

Le professionnel conserve la possibilité d'annuler un séjour faute de participant jusqu'à 20 jours avant le départ si le séjour est supérieur à 6 jours.

En cas de résolution, l'ensemble des paiements effectués par le voyageur ou en son nom devront être remboursés, les frais de résolution appropriés déduits, dans un délai de 14 jours au plus tard après la date de résolution du contrat (art. R211-10).

Si l'annulation a lieu :

- Plus de 60 jours avant la date du départ : 5% du montant total du dossier (hors assurance)
- De 60 à 31 jours avant la date du départ : 15% du montant total du dossier (hors assurance)
- De 30 à 21 jours avant la date du départ : 35% du montant total du dossier (hors assurance)
- De 20 à 14 jours avant la date du départ : 50% du montant total du dossier (hors assurance)
- De 13 à 7 jours avant la date du départ : 75% du montant total du dossier (hors assurance)
- A moins de 7 jours avant la date du départ : 100% du montant total du dossier (hors assurance)

Cas particuliers, indépendamment de la date d'annulation ou de modification de contrat, les frais suivants s'ajoutent au barème ci-dessus :

Les frais fixes aériens : 100% des frais sont non remboursables en cas d'annulation ou de modification de votre plan de vol, dans ce cas le barème ci-dessus ne s'applique que sur le prix du voyage sans le vol. Les frais d'assurance et d'inscription : que vous ayez souscrit une assurance multirisques ou une assurance annulation, le montant de l'assurance et la cotisation annuelle sont dus et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

RÉVISION DU PRIX

ALPAS peut être amenée à modifier ou à substituer un lieu de séjour ou un mode de transport à un autre. Dans ce dernier cas, aucun dédommagement ne pourra être demandé.

ALPAS ne peut prévoir à la date de publication de ses tarifs les fluctuations de change, ni les hausses du coût des transports aériens, maritimes, fluviaux et terrestres, ni les fluctuations de taxes et redevances. Dans ce cas, ALPAS, et conformément à la loi, se réserve expressément la possibilité de réviser ses prix de vente, à la hausse comme à la baisse, en fonction des variations du coût des transports notamment liés au carburant, aux redevances et taxes (taxes d'aéroport, d'embarquement et de débarquement) et de celui du taux de change de la devise du pays concerné.

L'ALPAS peut se trouver dans l'obligation d'opérer ces ajustements jusqu'à 20 jours avant le départ conformément à l'article L211-12 du Code du tourisme, dès lorsqu'ils ne sont pas significatifs, sans possibilité de résolution sans frais de votre part.

La hausse tarifaire ne pourra excéder 8 % du prix total du séjour et devra concerner uniquement certains coûts.

Au-delà, le vacancier devra se voir proposer le choix entre l'acceptation de la modification du prix du séjour et la résolution sans frais.

CESSION DU CONTRAT

Tout voyageur a le droit de céder son contrat de voyage à un autre voyageur moyennant des frais raisonnables et réels, et ce minimum 7 jours avant la date de départ.

Conformément à l'article R.211-7 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer ALPAS de votre décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard sept jours avant le début du voyage.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais induits par la cession qui vous seront communiqués. Le cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuellement occasionnés par cette cession.

MOYENS DE RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée par pli recommandé dans un délai de vingt et un jours après la fin du séjour.

En cas de litige survenant dans l'exécution du présent contrat, les parties conviennent de se soumettre aux dispositions du Droit français devant les tribunaux de Grenoble.

ALPAS déclinera toute responsabilité en cas d'accident survenu par suite d'une transmission d'information erronée ou incomplète ou de documents – notamment médicaux – mal remplis. (Art.R211-6 du Code du Tourisme)

Après avoir saisi le service réclamation de l'ALPAS et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: www.mtv.travel.

DROITS ESSENTIELS PRÉ-VUS PAR LA DIRECTIVE (UE) 2015/2302 TRANSPOSÉE DANS LE CODE DU TOURISME :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par

exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres pres-

tations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. ALPAS a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès du FMS de l'UNAT. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (FMS/UNAT - 8 rue César Franck, 75015 Paris – fms@unat.asso.fr – 01 47 83 21 73) des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de ALPAS.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000031632248/>

DROIT DU VOYAGEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. ALPAS sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, ALPAS dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

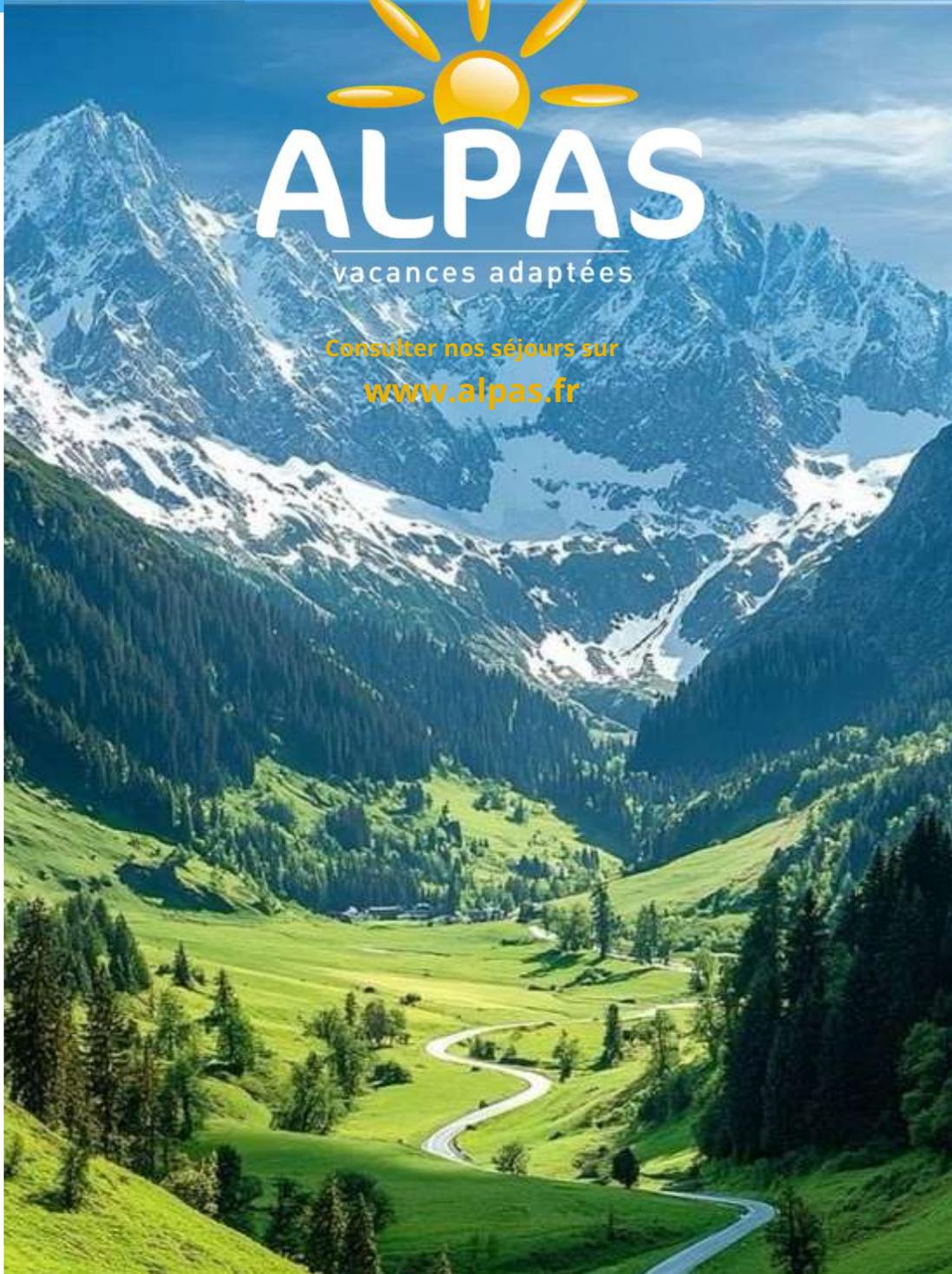




ALPAS

vacances adaptées

Consulter nos séjours sur
www.alpas.fr



ALPAS

Association Loi 1901 à but non lucratif fondée en 1971
Agrément «Vacances Adaptées Organisées» délivré par la Préfecture de la Région Auvergne
Rhône Alpes
Arrêté n° 2025-016 du 16 avril 2025
Immatriculé au registre des Opérateurs de voyages et de séjours sous le n°IM38100060



Adhérent au Conseil
National des Loisirs et du
Tourisme Adapté CNLTA



Adhérent à l'Association de
Tourisme et de plein air

30 cours de la Libération - 38100 GRENOBLE
Tél. 04 76 46 50 65
contact@alpas.fr